



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 FEVRIER 2009

---

Le conseil de la Communauté de Communes du Civraisien s'est réuni le 24 février 2009 à 18 h à la salle de conférence de l'ESEC sous la présidence de Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY.

### **I- COMPTES ADMINISTRATIFS 2008**

Ils ont été adoptés à l'unanimité.

Les documents présentant les résultats ont été remis à la réunion.

### **II- LOTISSEMENT ZONE Les ELBES**

Il sera géré dans un budget annexe Z.A.E.

Le bureau SPS retenu est Monsieur SEGUIN pour 2 200.64 €TTC.

Le plan de financement est DDR : 88 000 €, Conseil Général 50 000 € et 214 320 € de ventes de terrains.

Les conditions de labellisation « Viennopôle » ont été présentées ; si le projet l'obtient, la subvention du département sera déplafonnée à 25 %.

### **III- MAISON de la SANTE**

Un cahier des charges a été élaboré avec l'URCAM et une consultation a été lancée pour retenir un bureau d'étude chargé de définir les besoins tant au niveau des professionnels de la santé que des locaux et équipements ; et, proposer des modes de fonctionnement et de gestion de la maison de la santé.

### **IV- PISCINE**

L'étude de sol sera effectuée par SOGEO-EXPERT pour un montant de 3 956 €HT.

### **V- FERME DES BOUTIERS**

Le cabinet CIC en partenariat avec Monsieur LANDREAU, paysagiste a été retenu comme maître d'œuvre pour un montant de 17 325 €HT.

Les terrains à aménager seront achetés pour 1 €.

## **VI- GROTTES du CHAFFAUD**

2 tipis seront achetés au prix de 2 380 €. Ils seront mis à disposition de l'association qui anime le site.

## **VII- SITE INTERNET**

La Charte graphique a été présentée sur écran avec le vidéoprojecteur.

Les noms officiels des sites sont : **www.civraisien.fr** pour la Communauté de Communes et **www.tourisme-civray.com** pour le Tourisme.

## **VIII- PERSONNEL**

Suite à une modification de l'échelonnement indiciaire des échelles 3, 4, 5, 6 fixées par décret du 22 décembre 2009, il y a lieu d'établir des avenants au contrat des agents non titulaires. A la Communauté de Communes, 3 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe sont concernés : un chauffeur et 2 agents d'entretien.

La Communauté de Communes accueille des stagiaires dans le cadre de leurs études ; leur travail peut être utile au développement de la collectivité. N'étant pas rémunérés, il convient de les dédommager quand ils se déplacent sur le terrain pour notre compte ; leurs frais de déplacements seront remboursés.

## **IX- CONVENTION INFORMATIQUE**

La convention d'assistance de Vienne Services est arrivée à échéance au 31 décembre 2008 ; il y a lieu d'en conclure une nouvelle fixant les modalités d'interventions jusqu'en 31 décembre 2010 et la tarification des services.

## **X- SUBVENTIONS**

Le détail des aides a été remis à la réunion.

Il a été attribué 1 500 € à l'association des maires chargée de la répartition des dons suite à la tempête qui a dévasté les Landes le 24 janvier 2009.

## **XI- QUESTIONS DIVERSES**

La SARL LHOUMEAU effectue le transport des personnes du canton ayant des problèmes de mobilité le mardi matin à Civray. Elle percevra une indemnité de 105 € par jour de ramassage.

Le Président a rappelé les transferts de compétences qui sont à l'étude : maison de la Petite Enfance, le Cinéma, un fonds de concours gymnase et une dotation complémentaire en voirie.

La Communauté recherche la meilleure solution pour aider le projet de méthanisation et production d'électricité, à partir d'élevage que veut développer Porc Bel Air à Linazay.